

# Chargé de mission contrat local de santé

Offre n° 0009240201352749

Publiée le 13/02/2024



## Synthèse de l'offre

**Employeur : COM COM COUSERANS PYRENEES**

1 rue Hôtel dieu BP 70004

09190 Saint Lizier

Depuis le 1er janvier 2017 les 8 Communautés de Communes du Couserans et deux syndicats, le SIVOM et le SICTOM ont fusionné pour donner naissance à la Communauté de Communes « Couserans-Pyrénées ». Celle-ci compte donc 94 communes, environ 30.000 habitants.

Compétences obligatoires :

- 1 □ Aménagement de l'espace (schéma de cohérence territoriale, réserves foncières nécessaires..)
- 2 □ Actions de développement économique : zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale... promotion du tourisme (création des offices du tourisme).
- 3 □ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.
- 4 □ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- 5 □ Élaboration d'un plan climat air énergie.
- 6- Élaboration des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Compétences non obligatoires

- 1 □ Politique du logement et du cadre de vie
- 2 □ Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- 3 □ Action sociale d'intérêt communautaire gérée par le CIAS

**Site web de l'employeur :** <http://www.couserans-pyrenees.fr>

**Lieu de travail :** SAINT LIZIER

**Poste à pourvoir le :** 01/04/2024

**Date limite de candidature :** 17/03/2024

**Type d'emploi :** Emploi permanent - vacance d'emploi

### Motif de vacance du poste

Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent

**Nombre de postes :** 1

## Détails de l'offre

**Famille de métiers :** Santé publique > Activités de soins

**Grade(s) recherché(s) :** Attaché

**Métier(s) :** [Coordonnateur ou coordonnatrice de santé](#)

**Ouvert aux contractuels :** Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

**Temps de travail :** Temps complet, 1607 heures annuelles

**Télétravail :** Oui

**Management :** Non

**Rémunération indicative :** suivant grille indiciaire de la FPT

**Descriptif de l'emploi :**

La mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS) nécessite le recrutement d'un chargé de mission garant de l'animation et de la coordination du dispositif.

Ce chargé de mission travaillera en lien avec l'ensemble des partenaires - institutions, associations, professionnels de santé- et en étroite collaboration avec les élus.

**Missions / conditions d'exercice :**

Le chargé de mission Coordinateur du Contrat Local de Santé assure trois missions principales, afin d'assurer la coordination du Contrat Local de Santé du Couserans et de mettre en œuvre la politique Santé de la collectivité :

1. Piloter le Contrat Local de Santé du Couserans

Chargé de l'animation et de suivi technique du CLS, le coordinateur organise son action en conformité avec les orientations élaborées par le comité de pilotage :

- Assurer le rôle d'interlocuteur et de relai des institutions signataires pour le déploiement des politiques publiques dans le cadre des axes validés du CLS ;
- Définir avec les instances de pilotage les modalités permettant à la population et aux professionnels de l'identifier et de le contacter ;
- Elaborer, mettre en œuvre et suivre la programmation du déploiement du CLS telle que validée par les instances de pilotage du CLS ;
- Actionner les moyens nécessaires à la bonne réalisation des actions du CLS (identifier les porteurs de projets, mobiliser les parties prenantes, organiser des temps de travail collectifs, rechercher les sources de financements...);
- Rendre compte des activités aux partenaires du CLS, notamment par le biais de tableaux de bord ;
- Assurer la traçabilité des activités menées dans le cadre du CLS, la capitalisation des acquis, la responsabilité de la valorisation et de la communication auprès des partenaires et du public ;
- Participer à la diffusion d'une culture de promotion de la santé auprès des acteurs et décideurs locaux (méthodologie de projet en santé publique, approche globale des problématiques de santé, développement de stratégies en réseau...);
- Assurer une fonction de relais local des politiques publiques de santé et de lutte contre les inégalités sociales de santé (appels à projets, campagnes de prévention...) en lien avec les orientations stratégiques et la programmation du CLS ;
- Assurer le suivi opérationnel et des conventions financières liées au CLS ;
- Proposer les expertises et les outils susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs opérationnels du CLS ;
- Organiser le travail et assurer le secrétariat technique des instances de gouvernance politiques et techniques du CLS ;

- Assurer le lien et la coordination entre ces différentes instances et espaces de concertation.
2. Animer et coordonner un réseau pluridisciplinaire
- Constituer un réseau d'acteurs aux compétences complémentaires (sur le champ de la Santé) ;
  - Développer, coordonner le travail en équipe et encourager les collaborations ;
  - Prendre en compte la stratégie " Santé " du territoire dans sa veille réglementaire, technique et documentaire, en veillant aux évolutions législatives, et la partager aux partenaires ;
  - Capitaliser et animer les échanges sur les projets et expériences innovantes. Se tenir informé des projets mis en place dans d'autres collectivités territoriales (benchmarking) ;
  - Être le référent " Santé " de la collectivité auprès des partenaires institutionnels : Région, Département, Services de l'Etat, Assurance maladie, PNR, Communes, associations... ;
  - Impliquer la population, les usagers, les publics visés par les actions.
3. Piloter, évaluer et valoriser l'ensemble du programme d'actions de la stratégie Santé de la collectivité :
- Participer à l'animation la Commission " Actions sociales, Solidarité, Santé " de la collectivité - sur le volet Santé. Être force de propositions auprès des élus communautaires, leur fournir des outils d'aide à la décision et assurer le rendu compte des missions ;
  - Veiller à la mise en cohérence des actions Santé avec les autres démarches territoriales (CRTE, CTO, Bourg Centre, Petites Villes de Demain...);
  - Analyser qualitativement les projets au regard des objectifs stratégiques portés par la collectivité ;
  - Assurer l'interface entre les utilisateurs des bâtiments de santé de la collectivité (Maisons de santé pluriprofessionnelles, Centre de santé) et les élus ;
  - Accompagner les communes du territoire sur les sujets en lien avec la Santé qui les concernent (conseils, relai d'informations...);
  - Conseiller et orienter les porteurs de projet sur le volet Santé de leurs projets ;
  - Assurer l'instruction des dossiers de demandes de subventions des associations en lien avec la Santé ;
  - Proposer, initier et piloter toute étude nécessaire à l'exercice de la mission ;
  - Participer aux programmes des différents partenaires en lien avec la Santé ;
  - Proposer et contribuer à la mise en œuvre d'un plan de communication et de valorisation du programme d'actions de la stratégie Santé de la collectivité.

#### Missions occasionnelles

Le chargé de mission Coordinateur du Contrat Local de Santé peut très occasionnellement être amené à participer à des événements en lien avec le développement et la promotion de la Santé sur le territoire.  
Cycle de travail 37H30 avec RTT

#### **Profils recherchés :**

BAC +4 dans les métiers de la santé et des sciences humaines.

## Contact

**Contact :** LAFON

#### **Informations complémentaires :**

Veillez fournir CV,  
Copie des diplômes,  
Lettre de motivation et dernier arrêté pour les fonctionnaires.

**Page de candidature en ligne :** <http://www.emploi-territorial.fr/candidature/o009240201352749-charge-mission-contrat-local-sante>

## Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.